

« TOUS GARDIENS DE LA MÉDITERRANÉE »



**TERRITOIRE
ENGAGÉ** POUR LA
MÉDITERRANÉE
LA RÉGION SUD S'ENGAGE



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR







Photo : Région Sud / Guillaume Horcajuelo

“ **A** u lendemain du Congrès des Nations Unies sur les Océans et conformément à mes engagements, pris dans le cadre du Plan climat « Gardons une COP d'avance », le dispositif « Territoire engagé pour la Méditerranée » entre en vigueur pour répondre à l'ampleur des enjeux maritimes auxquels doivent faire face les communes littorales.

La Région Sud, en partenariat avec l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), est la première collectivité à proposer un outil d'accompagnement adapté au déploiement d'une politique maritime locale capable de valoriser l'identité maritime des territoires, d'organiser leur résilience face au changement climatique et de développer l'économie bleue.

Cette certification est le fruit d'une collaboration étroite, portée dans le cadre du Parlement régional de la mer, avec l'ensemble des partenaires de la vie maritime en région. Ce n'est pas une norme supplémentaire qui fait craindre à des entraves et des lourdeurs administratives, mais c'est une feuille de route élaborée pour et avec les communes littorales.

« Territoire engagé pour la Méditerranée » a donc été conçu pour être un outil d'accompagnement efficace afin d'aider les communes à répondre aux problématiques spécifiques liées à la gouvernance, la transition écologique et énergétique, l'économie et l'emploi, l'éducation – la formation – la sensibilisation des élus et des publics, en lien avec la mer.

J'invite donc tous les élus et responsables des communes du littoral à s'inscrire dans cette démarche structurante qui vous permettra d'améliorer la coordination de vos actions, la formation de vos personnels et la communication auprès de vos administrés.

Grâce à vous, le Sud ouvre une nouvelle voie pour la préservation de la Méditerranée.

Tous gardiens de la Méditerranée !”

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France



TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA MÉDITERRANÉE

Qu'est-ce que c'est ?

La première norme volontaire pour valoriser l'identité maritime des communes littorales et soutenir le déploiement des politiques publiques nécessaires à la gestion durable de l'espace maritime et littoral.

La démarche « Territoire engagé pour la Méditerranée » s'adresse exclusivement aux communes littorales de la façade maritime de Méditerranée française. En effet, elles ont une identité propre, sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique et sont en prise directe avec la population.

« Territoire engagé pour la Méditerranée »
est une démarche exemplaire et innovante qui :

- Promeut une norme volontaire officiellement reconnue (AFNOR SPEC 2310),
- Valorise les politiques publiques et les dispositifs techniques et financiers existants,
- Propose des outils techniques et administratifs,
- Met en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation,
- Met à disposition des supports de communication.

« Territoire engagé pour la Méditerranée »
s'attache à répondre à trois enjeux principaux :

1. L'acculturation des populations locales et des décideurs à la notion d'identité maritime,
2. La préservation et la gestion durable de l'espace maritime et littoral,
3. Le développement de l'économie maritime.

Objectifs :

- Inciter les communes à prioriser les enjeux maritimes et développer les politiques publiques dédiées,
- Favoriser la montée en compétence des agents et créer un réseau à l'échelle régionale,
- Disposer d'un outil d'évaluation et de communication efficace.

« Territoire engagé pour la Méditerranée » un outil d'accompagnement au service des communes littorales

- **Politique** : développer des actions maritimes lisibles et visibles, mettre en mouvement et coordonner l'ensemble des services municipaux et communiquer clairement auprès des administrés,
- **Gestion RH** : structurer les équipes, limiter le " turn-over " en valorisant la mission des agents et développer la formation,
- **Technique et financier** : faciliter l'accès à l'information, favoriser la compréhension et la mise en cohérence des dispositifs.

Une démarche unique en France et en Europe

Forte de son expérience réussie avec la création du dispositif « Ports Propres », qui a fait des ports de la région Sud, les équipements les plus avancés au monde en matière environnementale, la Région a fait le choix de s'appuyer sur la mise en œuvre d'une démarche exemplaire basée sur la création d'une norme volontaire en tant qu'outil d'accompagnement pour les communes littorales.

Cette certification est le fruit d'un travail collectif, élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), les services de l'État, des communes, des experts et les représentants de la vie économique et socioculturelle maritime en région Sud.



COMMENT OBTENIR SA CERTIFICATION ?

- La certification s'adresse à l'ensemble des communes littorales de la façade maritime en Méditerranée française. Il comporte un certain nombre de prescriptions qui ne concernent que le cadre de compétences des communes et uniquement les actions soutenues techniquement et/ou financièrement, par l'État, la Région ou tout autre collectivité ou organisme public.
- La certification couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les communes sont en capacité d'agir, à savoir :
l'environnement, la gestion du trait de côte et les risques liés au changement climatique, le social, l'économie-emploi, la culture-patrimoine, l'éducation-sensibilisation, la gouvernance.
- Elle prévoit 3 niveaux progressifs qui reflètent les différents niveaux d'engagement des communes : **essentiel, confirmé et exemplaire.**
- Chaque niveau est valable 3 ans. Un audit est prévu tous les 18 mois. Les communes engagées peuvent soit rester sur le même niveau soit candidater au niveau supérieur.
- Pour l'obtention du 1^{er} niveau, les communes doivent au minimum répondre à un socle de 40 actions obligatoires. La certification « essentiel » pourra être validée définitivement lors du second audit 18 mois plus tard qui vérifiera que l'ensemble des prescriptions ont bien été réalisées.





CONTACTS ET OUTILS À VOTRE SERVICE

Le service Mer et Littoral de la Région Sud est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

→ ggiorgetti@mareregionsud.fr

ou directement auprès de notre partenaire AFNOR à l'adresse suivante :

→ <https://acesia.afnor.org/connexion>

Vous trouverez également toutes les informations concernant ce nouveau dispositif dans le **Guide Territoire engagé pour la Méditerranée - Expertises Territoires**.



mareregionsud.fr

